

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°33 du 4 septembre 2009**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 1er juillet 2008 portant institution de régies et sous-régies auprès des établissements et services relevant de la délégation générale pour l'armement.

*Du 10 août 2009*

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 1er juillet 2008 portant institution de régies et sous-régies auprès des établissements et services relevant de la délégation générale pour l'armement.**

*Du 10 août 2009*

NOR D E F F 0 9 1 9 0 9 7 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 1er juillet 2008 (JO n° 160 du 10 juillet 2008, texte n° 27 ; signalé au BOC 33/2008. ; BOEM 410.6.1) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 189 du 18 août 2009, texte n°24 ; signalé au BOC 33/2009.

---

Par arrêté du ministre de la défense en date du 10 août 2009, l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2008 portant institution de régies et sous-régies auprès des établissements et services relevant de la délégation générale pour l'armement est modifié comme suit :

Au tableau figurant à l'article 1<sup>er</sup>, le montant de l'avance consentie à la régie mentionnée ci-après est modifié comme suit :

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE doté d'une régie de recettes et d'avances	ANCIEN MONTANT MAXIMAL DE L'AVANCE (en euros)	NOUVEAU MONTANT MAXIMAL DE L'AVANCE (en euros)
Laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques, à Vernon (Eure).	74 300	140 000